

Pose des CP

RÉFÉRENTS

Laurent (GO) 06 60 06 58 19

Nora (GdO)

06 12 79 04 87

Yannick (Nouan)

06 81 66 20 04

Agata (Siège)

06 18 58 93 77

Vos élus CFTC vous rappellent vos droits aux CP.

Ordre des départs en congés : Situation familiale, congés imposés au conjoint et enfin ancienneté. Le principe d'équité est aussi pris en considération.

<u>Demande de CP</u>:

été, avant le 31 mars et hiver, avant le 31 octobre. Date de validation max par le manager, 1 mois après ces dates.



Modification : max 1 mois avant la date de départ.

Retrouvez tous les détails sur les CP dans le livret « Vos DROITS chez GVF » :







